

Appels d'urgence effectués dans les délais appropriés en milieu rural pour un service d'ambulance (dans un délai de 22 minutes)

Unité : %

	Année financière 2024-2025	Année financière 2023-2024
Province		
Nouveau-Brunswick	81,5	80,3
Zones de santé		
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	74,8	76,0
Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	84,5	81,9
Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	83,9	83,9
Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	86,5	87,0
Zone 5 - Région de Restigouche	81,2	82,7
Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	84,2	79,1
Zone 7 - Région de Miramichi	77,3	72,2

À propos

Pourcentage d'appels 911 (ambulance) en milieu rural pour lesquels le délai entre la réception d'un appel et l'arrivée du personnel médical était égal ou inférieur à la norme de 22 minutes.

Source

EM/ANB

Calculs

Numérateur : Appels d'urgence pour lesquels le délai entre la réception d'un appel et l'arrivée du personnel médical est égal ou inférieur à la norme de 22 minutes. Dénominateur : Nombre total d'appels d'urgence au 911 en milieu rural

Notes

Cet indicateur mesure la « performance brute » lorsque les exemptions liées au contrat ANB n'ont pas été appliquées. Les zones de santé sont basées sur l'emplacement de l'appel au 911. Cible : 90%.

Unité	Interprétation	Code du CSNB
%	Valeur élevée est souhaitable	EMANB_001

Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon